

CONDITIONS GENERALES FORMATIONS CONTINUES

A. GENERALITES

1. Au sens des présentes Conditions Générales, toute désignation de personne, de statut et de fonction s'entend au masculin et au féminin.
La notion d'étudiant, représente ici tant un futur étudiant qu'un étudiant actuel.
2. Ce document précise les Conditions Générales de l'école EFPM Sàrl ainsi que les prestations et services fournis par l'école EFPM Sàrl.
Il permet également de présenter au futur étudiant les différentes règles et usages en vigueur au sein de l'école EFPM Sàrl.

B. ADMISSION ET INSCRIPTION AUX FORMATIONS

1. CONDITIONS D'ADMISSION

De manière générale et quel que soit la formation demandée, l'étudiant doit avoir les compétences de base, requises pour l'exercice de la profession, dans les matières suivantes : Français - Mathématique - Outils bureautiques (traitement de texte, tableur, logiciel de présentation).
Pour les personnes non francophones, un niveau B2 (norme européenne CECRL) est obligatoire, à l'oral comme à l'écrit (rédaction et lecture).

La page de présentation de nos cours, accessible depuis l'onglet Formation Continue de notre site web www.efpm.ch précise entre autres :

- Les prérequis spécifiques par formations et conditions d'admissions
- Le contenu de la formation

Par sa signature sur le formulaire d'inscription, l'étudiant déclare avoir lu et approuvé les conditions générales, la charte de l'école EFPM Sàrl, les prérequis d'admission et les contenus de formation.
L'étudiant ne sera admis que si les prérequis et les conditions d'admission prévues à la formation choisie sont remplis.

2. FORMALITES D'INSCRIPTION ET VALIDATION

Toute inscription aux formations professionnelles doit être faite au moyen du formulaire d'inscription, dûment complété, daté et signé.

Lors d'une première demande, l'étudiant doit remettre un dossier complet à l'adresse secretariat@efpm.ch.

Les documents à fournir sont :

- Une copie des certificats demandés dans les connaissances requises

Votre demande d'admission sera examinée par l'école EFPM Sàrl et vous serez informé par email ou téléphone en cas de refus d'inscription à la formation choisie.

A noter que les places aux cours sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions validées.

3. ACCES AUX INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX COURS

L'étudiant recevra toutes informations utiles par un email, au moins une semaine avant le début de la formation.

C. TARIFS ET FRAIS

1. TARIFS

Le prix de la formation est celui indiqué dans la confirmation d'inscription que recevra l'étudiant. En cas d'erreur des tarifs sur notre site web, le montant mentionné dans la confirmation d'inscription fait foi.

2. MODALITES DE PAIEMENTS

Les modalités de paiements sont :

- Paiement en 1 fois
- Paiement intégral de la formation exigé avant le premier jour de formation.

L'EFPM se réserve le droit de refuser l'accès à la formation en cas de non-paiement de celle-ci.

3. FRAIS DE RAPPELS

L'école EFPM Sàrl facture de frais de rappels (CHF 20.00 pour la première relance et CHF 30.00 minimum pour une éventuelle deuxième relance) et d'intérêts moratoires sur les montants dus. De plus, elle se réserve le droit de mandater une agence de recouvrement, afin d'encaisser les montants dus en cas de non-paiement après rappels. Les frais de recouvrement, intérêts et coûts de procédure de l'agence seront imputés à l'étudiant.

L'étudiant est responsable de l'acquittement de sa formation.

D. DESISTEMENT, ABANDON DE LA FORMATION

1. DESISTEMENT AVANT ET DURANT LA FORMATION SANS JUSTE MOTIF

En cas d'abandon avant le début de la formation, le montant reste dû et non-remboursable dans les 30 jours avant le début de la formation. Possibilité d'annulation sans frais jusqu'à 30 jours avant le début de la formation.

Si l'étudiant se voit suspendu à la suite d'une décision de l'EFPM Sàrl, cette même règle s'applique.

2. DESISTEMENT OU ABANDON EN CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de désistement pour cas de force majeure, (maladie, accident, décès) l'étudiant doit informer la direction de l'école EFPM Sàrl dès la survenance de l'évènement.

L'étudiant devra dans les 7 jours ouvrables transmettre à la direction de l'école EFPM Sàrl toutes pièces justificatives et documents officiels. L'EFPM Sàrl est compétant dans l'analyse des pièces justificatives et documents officiels pour déterminer l'acceptation ou le refus du désistement ou de l'abandon pour cas de force majeure.

E. ABSENCE ET ARRIVEES TARDIVES

1. GENERALITES

Toute absence doit être obligatoirement annoncée au secrétariat par e-mail ou par contact téléphonique.

2. ARRIVEES TARDIVES

En cas d'arrivée tardive de plus de 30 minutes, l'étudiant est considéré comme absent et se verra refuser l'accès au cours afin de ne pas perturber ce dernier.

F. ORGANISATION DES FORMATIONS

Pour des raisons d'organisation, nous nous réservons le droit d'ajourner des cours. En cas de défection d'un formateur, l'école EFPM Sàrl se réserve le droit de procéder au remplacement du formateur.

L'annulation d'un cours par l'EFPM Sàrl donnera lieu à une date de report. En cas d'absence de l'étudiant à cette date et pour raisons valables acceptées par l'école, l'étudiant pourra s'inscrire à une autre journée de formation continue.

G. NOMBRE DE PARTICIPANTS ET DEROULEMENT DES COURS

Afin d'assurer un bon déroulement des cours, nous fixons pour chaque cours un nombre minimal et maximal de participants. Les places sont attribuées dans l'ordre des inscriptions.
En règle générale, si le nombre de participants est insuffisant, le cours n'aura pas lieu et les frais d'écologie seront remboursés.

H. ATTESTATION DE SUIVI DE COURS ET ATTESTATION DE CURSUS

1. Attestation de suivi de cours

L'EFPM Sàrl établit une attestation de suivi de cours à la fin de la formation pour les cours de Formation Continue (FC), à condition que l'étudiant ait suivi 80% des séances.

I. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des travaux remis à l'école EFPM Sàrl ainsi que les résultats obtenus lors des évaluations restent propriété de l'école EFPM Sàrl.

L'ensemble des supports de cours et documents fournis par l'école EFPM Sàrl à l'étudiant sont propriétés exclusives de l'école EFPM Sàrl et ou du formateur concerné, sont soumis à la loi sur la protection intellectuelle. L'étudiant n'a pas le droit de les diffuser à des tiers internes ou externes à l'école EFPM Sàrl, ni les utiliser à des fins commerciales concurrentes.

L'école EFPM Sàrl et/ou le formateur est en droit d'entamer une procédure pénale à l'encontre de tout étudiant ne respectant pas ces règles, ainsi qu'envers les personnes externes à l'école EFPM Sàrl détenant et utilisant lesdits supports de cours et documents.

Cette clause n'est pas limitée dans le temps.

J. ENTREE EN VIGUEUR

Ces conditions Générales concernant uniquement les journées de formation continue entrent en vigueur le 1^{er} mars 2023. Elles remplacent et annulent toutes les versions présent.

Pour les formations complètes de l'EFPM, veuillez-vous référer aux Conditions Générales de l'EFPM.